

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

DestinatairesMONSIEUR LE PRESIDENT - SIE DE L'ARDOUR (sie.ardour@orange.fr)MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE SAINT-DIZIER-MASBARAUD (accueil2@stdiziermasbaraud.fr)MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE AUGERES (mairie.augeres@wanadoo.fr)Délégation Départementale
de la CreusePôle Bi-départemental Santé
Environnement

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine

SIE DE L'ARDOUR

Prélèvement	00081175	Commune	SAINT-DIZIER-MASBARAUD
Unité de gestion	0080 SIE DE L'ARDOUR	Prélevé le :	lundi 23 juin 2025 à 09h30
Installation	UDI 000122 ST DIZIER L. FORGEAS AUGERES	par :	LDA23 - MORGANE RIOLET
Point de surveillance	0000000122 ST DIZIER LEYRENNE FORGEAS	Motif :	Contrôle supplémentaire
Localisation exacte	FORGEAS 9-PARINET LILIANE	Type d'eau :	Eau distribuée désinfectée
		Type visite :	AUB3

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Température de l'eau	15,5 °C		25	
Chlore libre	<0,03 mg(Cl ₂)/L			
Chlore total	<0,03 mg(Cl ₂)/L			

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE LA CREUSE, AJAIN 2301

Type de l'analyse : B1

Code SISE de l'analyse : 00084264

Référence laboratoire : 25062002232601

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Bactéries coliformes	2 UFC/(100mL)		0	Valeur hors références
Escherichia coli /100ml - MF	<1 UFC/(100mL)	0		
Entérocoques	<1 UFC/(100mL)	0		

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00081175)

Les résultats de cette contre-analyse mettent en évidence la persistance d'une contamination bactériologique sur cette desserte. La présence de ces bactéries nécessite une amélioration du système de désinfection. Des mesures de chlore libre doivent être réalisées régulièrement sur le réseau afin d'adapter le traitement.

Signé à Guéret, le 10 juillet 2025

Pour la Directrice,
Le Responsable du pôle Santé Environnement
bi-départemental - Haute Vienne et Creuse



Clément DAIGNAN